

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 novembre 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 14/11/2024
Présents : 6	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt novembre 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC
Votants: 6	Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE
Pour: 6	
Contre: 0	Représenté (e)(s):
Abstentions: 0	Excusé (e)(s): Serge ARNAL, Angele BOUSQUET
	Absent (e)(s): Anne Marie MAILHE, Francois COMBY
	Secrétaire de séance: Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Objet: Clôture du budget lotissement - 2024_DE_44

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de clôturer le budget « Lotissement ».

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration du résultat au budget principal de la commune en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- que la conseillère aux décideurs locaux nous donnera le solde du budget lotissement à transférer sur le budget principal en recette d'investissement
- de clôturer le budget « Lotissement » avant la fin de l'année 2024 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité : 6 voix pour

Fait et délibéré à La Bastide Pradines le 20 novembre 2024

Le Maire,

Yves MALRIC

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 25
novembre 2024
et publié ou notifié le 25 novembre 2024

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024
Date de réception de l'AR: 25/11/2024

012-211200225-2024_DE_44-DE

A G E D I